



LA COMMUNAUTÉ MAROCAINE EN ITALIE

Rapport annuel sur la présence des migrants
Résumé



20
19

Rendre une lecture équilibrée et ponctuelle de la complexité de la présence des étrangers en Italie, en distinguant ses dimensions, en analysant ses caractéristiques et en anticipant les tendances actuelles, est l'objectif sur lequel la *Direzione Generale dell'immigrazione e delle politiche di integrazione* (Direction générale de l'immigration et des politiques d'intégration) a investi depuis près de dix ans. À travers le *Rapporto nazionale sui migranti nel Mercato del lavoro* (Rapport national sur les migrants dans le marché du travail italien), qui en est à sa neuvième édition, les *Rapporti nazionali sulla presenza in Italia delle principali Comunità straniere* (Rapports nationaux sur la présence en Italie des principales communautés étrangères) à la huitième édition et les *Rapporti sulla presenza dei migranti non comunitari nelle 14 città metropolitane italiane* (Rapports sur la présence des migrants ne faisant pas partie de la Communauté européenne, dans les 14 villes métropolitaines italiennes), à leur quatrième édition.

La série des Rapports nationaux sur les principales communautés étrangères vise notamment à enquêter et à approfondir la présence sur le territoire italien des nationalités n'appartenant pas à l'Union européenne, qui sont plus pertinentes en termes de nombre : marocaine, albanaise, chinoise, ukrainienne, indienne, philippine, bangladaise, égyptienne, pakistanaise, moldave, nigériane, sénégalaise, sri-lankaise, tunisienne, péruvienne et équatorienne.

Pour chacune d'entre elles, les principales dimensions socio-démographiques et de l'emploi sont reconstituées ainsi que la présence des enfants et les parcours d'éducation y afférents, l'insertion professionnelle, les politiques de protection sociale et les processus d'intégration. L'ouverture de chaque rapport est également consacrée à une comparaison entre les différentes communautés.

Cette année encore, il convient de reconnaître la contribution apportée par le partage des informations dont les organismes disposent, à savoir : ISTAT- Institut national de statistique, INPS - Coordination générale statistique actuarielle, Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche, Union italienne des chambres de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture; CeSPI (Centre d'études de politique internationale), syndicats CGIL, CISL, UIL et UGL, et la Division études et recherches d'ANPAL services. Un grand merci également au Directeur de l'Observatoire national de l'inclusion financière des migrants, M. Daniele Frigeri, qui s'est occupé de la partie sur les transferts de fonds et l'accès au crédit.

Les volumes complets des *Rapporti Comunità* (Rapports des Communautés), éditions 2012-2019, sont consultables en italien et dans les principales langues étrangères, dans les rubriques « *Paesi di origine e comunità* » (Pays d'origine et Communauté) et « *Rapporti di ricerca sull'immigrazione* » (Rapports de recherche sur l'immigration) du portail institutionnel www.integrazionemigranti.gov.it. Une annexe statistique est également disponible depuis cette année à la même adresse, qui permet de trouver des informations qui complètent celles qui figurent dans les rapports, ou de faire une analyse plus approfondie de ce qui a déjà été analysé, dans un cadre de comparaison entre les principales nationalités.

L'édition 2019 des Rapports nationaux, analytiques et synthétiques, sur les principales Communautés étrangères, ainsi que leur traduction, a été réalisée par ANPAL Servizi dans le cadre du projet *Supporto nelle politiche per l'immigrazione e di cooperazione bilaterale con i Paesi di origine* (Soutien aux politiques d'immigration et de coopération bilatérale avec les pays d'origine).

Résumé analytique



434.169

Citoyens marocains en séjour régulier

à la première place en nombre de présences

103.478 nouveaux italiens en 2018, dont 15% marocains



46,3%
femmes



53,7%
hommes

41,8% a moins de 30 ans

122.170

minori di 18 anni



105.057 élèves marocains (+1,8%)

2.701 inscrits à des cours de licence

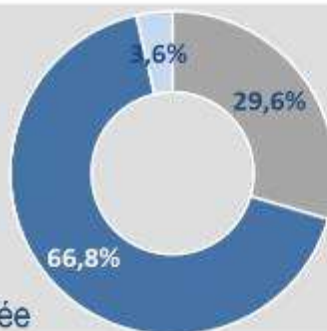
présents en:

22,8% Lombardia

14,9% Emilia-Romagna

12% Veneto

70,8%
résidents
de longue durée

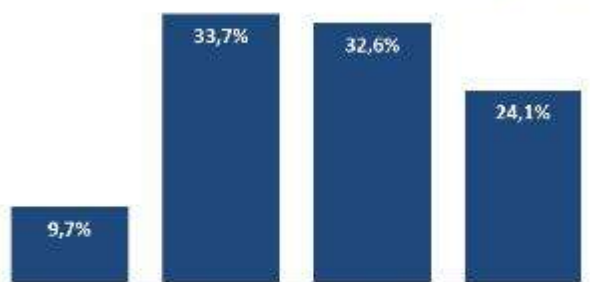


29,2% titres
à échéance

■ Travail

■ Famille

■ Autres raisons



Agriculture

Industrie

Commerce

Services

45,2% taux d'occupation

63,6% hommes 23,1% femmes

23,9% salariés

de l'**industrie au sens strict**



45% travailleurs manuels non qualifiés

1ère place par nombre d'entreprise individuelles (17,7%)

67.047 propriétaires d'entreprise individuels (-1,8%)

12,9% femmes entrepreneurs marocaines (-1,2%)



44% entreprises du secteur du **Commerce**

Caractéristiques démographiques

Les **citoyens marocains** titulaires d'un titre de séjour valable au **1er janvier 2019** sont au nombre de 434 169, ce qui représente 11,5 % des ressortissants non communautaires en Italie.

La communauté marocaine, depuis des années déjà, est l'une des communautés étrangères les plus anciennes dans notre pays.

Plusieurs signaux montrent clairement le niveau de stabilisation des présences marocaines. Notamment, du point de vue socio-démographique, deux aspects renvoient à une image de l'adéquation :

- Un **équilibre substantiel entre les sexes**. En effet, les femmes représentent 46,3 % de la communauté, tandis que les hommes couvrent les 53,7 % restants.
- Une **proportion importante de mineurs** (signe de la présence de familles). Les mineurs, plus de 122 000 unités, représentent plus d'un quart des ressortissants marocains en séjour régulier. En outre, la communauté est en moyenne plus jeune que l'ensemble des non communautaires et, globalement, près de la moitié des ressortissants marocains ont moins de 30 ans (41,8 % du total).

La répartition géographique de la communauté en question est dominée par l'Italie du Nord, où résident près de 7 citoyens marocains sur 10. Deux des régions les plus concernées par la présence marocaine se trouvent au Nord : la Lombardie, première région d'implantation de la communauté, qui accueille 22,8 % des présences totales des citoyens marocains et l'Émilie-Romagne (deuxième par nombre de citoyens marocains), avec un impact de 15 %. En outre, la présence dans le Piémont et en Vénétie, où près de 11 % des ressortissants marocains ont obtenu ou renouvelé leur titre de séjour, est particulièrement significative. Bien que 17,1 % de la communauté en question réside dans le Sud (une valeur supérieure de 3 points de pourcentage par rapport à celle du nombre total de citoyens non communautaires régulièrement présents en Italie), la concentration en Campanie, qui accueille 5 % de la communauté, se distingue également.

Le processus avancé de stabilisation de la communauté est confirmé par l'analyse des **titres de séjour** : la part des résidents de longue durée (titulaires de titres de séjour non soumis à renouvellement) parmi les ressortissants marocains est en effet égale à **70,8 %** au 1er janvier 2019 (contre 62,3 % enregistrés sur le nombre total des citoyens non communautaires). Parmi les titres arrivant à expiration, les regroupements **familiaux** prévalent comme motif de leur délivrance, qui concernent environ la moitié des titres soumis à renouvellement des migrants appartenant à la communauté (66,8 %, contre 43,7 % des citoyens non communautaires). En revanche, les permis de travail représentent environ un tiers du total.

Les tendances actuelles

Par rapport au 1er janvier 2018, la présence de citoyens non communautaires sur le territoire italien est presque stable (+2472 unités). Cette stabilité apparente est cependant le résultat de variations opposées dans les différentes communautés, à tel point que la géographie des origines subit des changements importants et que, pour la première fois depuis des années, on observe également des changements dans les 5 premières positions du classement des présences. Les augmentations les plus importantes ont été enregistrées dans les communautés provenant du sous-continent indien : la communauté pakistanaise (+4,9 %), la communauté bangladaise (+4,5 %) et la communauté indienne (+3,5 %). L'augmentation de la communauté nigériane (+3 %), onzième par nombre de présences, alors qu'elle était quatorzième l'année précédente, est également importante.

Les réductions les plus importantes, en termes de pourcentage, concernent la communauté tunisienne (-4,6 %), marocaine (-2 %) et moldave (-1,8 %).

Deux facteurs principaux influent sur l'évolution des présences : les nouveaux titres délivrés, qui représentent un flux entrant dans le nombre des personnes en séjour régulier, et les concessions de citoyenneté qui, vice versa, ont l'effet inverse, puisque ceux qui deviennent italiens ne seront évidemment plus comptés dans le décompte des citoyens étrangers.

En ce qui concerne les entrées, 242 009 nouveaux titres de séjour ont été délivrés en 2018, soit environ 21 000 de moins qu'en 2017. Malgré la baisse, la tendance à la croissance des entrées pour regroupement familial (+8,2 % par rapport à 2017) observée ces dernières années, qui constitue la raison de la délivrance de la plupart des nouveaux

titres de séjour (50,7 %), se poursuit, alors que les nouveaux titres liés à la demande ou à la détention d'une forme de protection diminuent (- 35,9 % par rapport à l'année précédente). Dans 6 % des cas seulement, les nouveaux titres de séjour sont liés à des motifs de travail.

La communauté marocaine, avec 20 396 nouveaux titres de séjour, motivés en grande partie par le regroupement familial (82,6 %), est deuxième par nombre d'entrées après la communauté albanaise. Toutefois, les présences marocaines ont diminué de manière significative par rapport à l'année précédente (- 2 %), notamment en raison des acquisitions de citoyenneté. Sur les 103 478 concessions de citoyenneté relatives à des ressortissants non communautaires en 2018, 15 496 concernent des citoyens d'origine marocaine, ce qui est une part tout à fait importante sur le total (15 %), notamment en raison de la stabilisation de la communauté sur le territoire. La principale raison pour laquelle les citoyens marocains sont devenus italiens est la naturalisation (50,7 %).

L'enracinement de la communauté marocaine dans notre pays est également évident par le degré d'implication dans **les mariages avec des citoyens italiens** : en 2017, 1425 mariages mixtes ont impliqué des ressortissants marocains, soit 8,7 % des mariages mixtes célébrés, 46,2 % concerne des conjoints tous deux étrangers, 39 % environ sont des citoyens italiens qui épousent une femme marocaine, tandis que 15 % environ concerne un conjoint marocain et une femme italienne.

Les mineurs et les parcours de formation

Comme on l'a vu, l'un des signes de la stabilisation de la communauté sur le territoire est la forte présence de familles avec des mineurs. **122 170 mineurs marocains** sont enregistrés au 1er janvier 2019 et représentent 15,1 % du nombre total de mineurs non communautaires. De nombreux enfants marocains sont nés en Italie : 9171 en 2017, soit 17,8 % des enfants non européens nés la même année. Au total, entre 2010 et 2017, plus de 80 000 enfants marocains sont nés dans notre pays.

Le phénomène des **mineurs étrangers non accompagnés (MNA/MIE)** est très relatif pour la communauté en question : au 31 août 2019, **189** mineurs d'origine marocaine sont présents dans les structures d'accueil, soit 2,8 % des mineurs étrangers non accompagnés accueillis en Italie. Par rapport à l'année précédente, leur présence est en baisse (-13,3 %).

L'insertion des enfants marocains dans le circuit scolaire italien reste élevée. Le Maroc est l'un des premiers pays d'origine des étudiants non communautaires : en effet, 105 057 élèves d'origine marocaine sont inscrits à l'année scolaire 2018/2019, soit 15,7 % de la population scolaire non communautaire dans son ensemble. Par rapport à l'année précédente, les élèves de la communauté ont augmenté de 1,8 %, avec un taux de croissance légèrement inférieur à celui qui est observé sur le total des élèves non communautaires (+ 2,6 %). Le numéro des inscrits a augmenté notamment dans le secondaire : +5,6 % dans le secondaire de premier cycle et +2,1 % dans le secondaire de second cycle. L'incidence des étudiants de la communauté en question sur le nombre total d'élèves non communautaires est plus élevée dans l'école maternelle, où 17,6 % des élèves sont de nationalité marocaine, alors qu'elle est plus faible dans l'enseignement secondaire de deuxième cycle (12 %).

La communauté en question est l'une des premières, parmi les plus importantes non communautaires, y compris en ce qui concerne le nombre de **NEET**, à savoir les jeunes de 15 à 29 ans qui se trouvent en dehors du circuit scolaire, éducatif et professionnel. Les jeunes NEET de citoyenneté marocaine sont environ 37 000 et représentent environ la moitié des enfants marocains dans cette tranche d'âge (48,6 %).

Emploi et condition d'emploi

La communauté marocaine travaille dans des secteurs importants de l'économie italienne, tels que l'économie industrielle, notamment en raison de son ancienneté migratoire. Plus particulièrement la participation de la communauté dans le secteur industriel, qui prévaut en premier lieu en accueillant au total 34 % des Marocains employés en Italie, contre 26 % des non communautaires pris dans leur ensemble. C'est le secteur industriel au sens strict qui emploie 23,9 % de la main-d'œuvre d'origine marocaine. Il s'agit de secteurs particulièrement sensibles aux phases critiques de l'économie, qui a des répercussions sur le niveau d'emploi des travailleurs de la communauté, qui font état de conditions économiques moins favorables que celles concernant l'ensemble de la population non communautaire. Les principaux indicateurs du marché du travail montrent qu'il a moins de personnes au travail que de personnes inactives ou au chômage : le **taux d'emploi** est de 45,2 % face aux 60,1 % de l'ensemble des non-

communautaires ; **le taux d'inactivité** est supérieur à la moyenne (d'environ 12 points de pourcentage) et s'élève à 41,7 % parmi les citoyens marocains et le taux de chômage atteint 22,3 % (contre 14,3 % pour la population non communautaire dans son ensemble). Au sein de la communauté, il existe des différences significatives entre le taux d'emploi des hommes (35,7 %) et celui des femmes (58,8 %), qui est nettement supérieur à la moyenne des non-communautaires (45,5 %).

Ce n'est pas un hasard si les travailleurs marocains sont parmi les principaux bénéficiaires des **subventions salariales** accordées par l'INPS (reconnues en cas de suspension ou de réduction de l'activité de production) : en 2018, environ 14 % des bénéficiaires du CIGO ou du CIGS (Caisse d'indemnisation ordinaire et extraordinaire du chômage) non communautaires sont marocains : 7325. La part des ressortissants marocains est également élevée en ce qui concerne les bénéficiaires d'allocations chômage dans le total des bénéficiaires non communautaires : 14 % (62 662). Les citoyens marocains bénéficient principalement du Naspi – Nouvelle Prestation d'Assurance Sociale pour l'Emploi – (environ 71,7 %), un quart perçoit le chômage agricole, tandis que le reste est réparti entre les autres formes d'allocations.

Au cours de l'année 2018, **153 128 nouvelles relations de travail** ont été mises en place pour les ressortissants marocains, soit environ 8,5 % de plus que l'année précédente. Pour confirmer l'implication des femmes de la communauté en question dans le marché du travail, qui est bien plus faible que celle des hommes, les chiffres des Communications Obligatoires montrent que seulement 23,2 % de l'embauche de citoyens marocains concerne la composante féminine de la communauté (contre 46 % enregistrés globalement pour les ressortissants non communautaires). La plupart des nouveaux emplois salariés et parasubordonnés créés en 2018 effectués par les travailleurs marocains, soit une part proche de 45,7 %, relèvent du secteur des services. Une analyse par sexe montre toutefois que plus d'un tiers des contrats de travail mis en œuvre pour des hommes marocains relèvent de ce secteur, alors que pour les femmes de la communauté, l'incidence est proche de 77 %.

La prédominance du travail manuel non qualifié dans l'agriculture et l'entretien des espaces verts parmi les salariés marocains est mise en évidence, couvrant plus d'un tiers des embauches, avec la participation d'un tiers des travailleurs de la communauté (contre 23,1 % du total des non communautaires). Vient ensuite, en nombre, la part des membres de la communauté employés comme commerçants et travailleurs de la restauration (8,4 %), une valeur inférieure à celle que l'on trouve chez les travailleurs des pays tiers dans leur ensemble : 12,9 %.

La participation au **monde de l'entreprise** de la communauté, qui compte 67 047 entrepreneurs individuels, est très significative et est première par nombre d'entreprises. Le secteur d'investissement le plus important pour les entrepreneurs marocains est celui du commerce et des transports, où opèrent 70,4 % des entreprises individuelles appartenant à des marocains, qui représentent 28 % des entreprises non communautaires dans ce domaine.

Les conditions économiques

L'emploi industriel et la spécialisation professionnelle, bien qu'ils aient exposé les travailleurs communautaires aux répercussions négatives de la crise économique, ont des effets positifs sur le plan des revenus. Les données montrent que les travailleurs salariés communautaires perçoivent des **salaires mensuels** en moyenne plus élevés que ceux réservés aux travailleurs non européens : 1223 euros contre 1166 euros, soit un salaire mensuel moyen supérieur de 57 euros. Dans le cas des ouvriers agricoles, la différence est aussi négative : Les travailleurs marocains perçoivent en moyenne 28 euros de moins. Dans le secteur du travail domestique également, l'écart est négatif et s'élève à 92 euros. Toutefois, on constate une pénalisation des travailleuses marocaines du point de vue de la rémunération : l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes (*gender pay gap*), pour la communauté en question, est assez élevé dans le travail salarié avec un salaire mensuel moyen masculin supérieur à celui des femmes d'environ 500 euros. L'écart s'atténue entre les ouvriers agricoles (90 euros), alors qu'il s'inverse dans le travail domestique : dans ce domaine, les femmes marocaines perçoivent un salaire mensuel moyen supérieur de 100 euros par rapport à celui des hommes de la même communauté.

Les citoyens marocains qui travaillent dans notre pays ont un faible niveau d'éducation. 80 % des travailleurs de la communauté ont obtenu un diplôme de premier cycle de l'enseignement secondaire. Au sein de la communauté, les femmes ont des niveaux de scolarisation supérieurs aux hommes : 21,2 % des femmes actives ont fait des études supérieures contre 18,3 % des hommes, mais ce chiffre est supérieur à celui de l'ensemble de la population féminine non européenne prise en considération (16,1 %).

La part des **pensions D'IVS (invalidité, vieillesse et survivants)** destinées à des citoyens non communautaires a toujours été relativement faible : En 2018, elle représente 0,4 % du total, sur près de 14 millions de pensions, 56 071 millions de pensions sont destinées à des citoyens non communautaires. Notamment, les ressortissants non communautaires bénéficient dans 42 % des cas de pensions de vieillesse, suivies de survivants (36,3 %), tandis que 21,6 % des pensions IVS versées en faveur de migrants de nationalité non communautaire au cours de l'année 2018 sont liées à des invalidités. En ce qui concerne la communauté marocaine, ce sont les pensions d'invalidité qui priment, avec une incidence de 35,9 %, suivies des pensions de survie (35,1 %), tandis que les pensions de vieillesse représentent 29 %. Au total, avec 5541 pensions IVS, la communauté marocaine a une incidence de 11,4 % sur le total des non communautaires bénéficiant de ces prestations. Entre 2017 et 2018, le nombre de pensions IVS versées à des migrants en provenance du Maroc a augmenté légèrement par rapport à celui enregistré pour l'ensemble des non communautaires : +13,8 % contre +13 %. Pour la communauté, les bénéficiaires de pensions de vieillesse augmentent de 29 % (contre 18 % pour l'ensemble des non-communautaires).

Les **mesures d'assistance sociale** mises en œuvre par l'INPS (prestations à caractère exclusivement social, destinées à protéger les personnes les plus faibles en raison de l'âge ou de l'invalidité civile) pour les citoyens marocains sont très largement appliquées : 16 886 (18,1 % de celles destinées aux migrants d'origine non communautaire). Il s'agit, dans 38,2 % des cas d'allocations sociales, un peu plus d'un quart d'entre elles sont des pensions d'invalidité civile, tandis qu'environ un tiers sont des prestations de compensation du handicap.

En ce qui concerne les **transferts monétaires** aux familles (prestations de l'INPS pour maternité, congé parental et allocations familiales), 321 157 bénéficiaires d'indemnités de congé maternité ont été enregistrées en 2018, dont 8,8 % sont de citoyenneté non communautaire : 28 414 soit 7,6 % en moins que l'année précédente. Au cours de la même période, 3733 bénéficiaires d'indemnités de congé maternité étaient citoyennes marocaines, soit 13,1 % des bénéficiaires non communautaires. Dans le cas de la communauté marocaine, le nombre de bénéficiaires d'indemnités de maternité diminue de 7,1 % par rapport à 2017. En ce qui concerne le congé parental, 344 529 au total ont été pris en 2018, soit une augmentation de 6,2 % par rapport à 2017, dont 6,8 % étaient d'origine non communautaire (23 445). Cette mesure a également bénéficié en 2018 à 4539 ressortissants marocains, soit 19,4 % des non-communautaires. Les allocations familiales sont la mesure d'assistance aux familles dont bénéficie le plus de personnes : au cours de l'année 2018, pas moins de 2 836 868 bénéficiaires ont été recensés, ce qui est globalement stable par rapport à l'année précédente. 12,4 % des bénéficiaires sont des citoyens non communautaires, soit environ 353 000, en augmentation de 3,7 % par rapport à 2017. Au sein de la communauté, on comptait 60 891 bénéficiaires d'allocations familiales au cours de l'année 2018, avec une incidence sur l'ensemble des non communautaires de 17,3 %. Leur nombre a augmenté de 3,1 % par rapport à 2017.

En ce qui concerne la contribution de la communauté marocaine en Italie au pays d'origine, le Maroc représente la sixième destination des **transferts de fonds** effectués par l'Italie en 2018 avec plus de 318 millions d'euros, soit 6,5 % du total des transferts de fonds sortants (+41,3 millions par rapport à 2017).

